

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 50 Subventions d'équipement (160.402 euros) et conventions pour trois structures de la Cartoucherie, site de création et de diffusion situé dans 12e arrondissement (12e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer trois conventions relatives à l'attribution de subventions d'équipement à l'association des théâtres de la Cartoucherie ; à la SCOP Théâtre du Soleil et à la SARL Théâtre de la Tempête ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention d'équipement attribuée à l'association des théâtres de la Cartoucherie, 4, route du Champ de manœuvre 75012 Paris est fixée à 24.236 euros. 130541 ; 2016_03926.

Article 2 : La subvention d'équipement attribuée à la SCOP Théâtre du Soleil, 4, route du Champ de manœuvre 75012 Paris est fixée à 96.166 euros. 181849 ; 2016_03337.

Article 3 : La subvention d'équipement attribuée à la SARL Théâtre de la Tempête, Route du Champ de Manœuvre, 75012 Paris est fixée à 40 000 euros. 182987 ; 2016_02925.

Article 4 : La dépense correspondante, soit 160.402 euros est imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, nature 2042, ligne VE40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 900-10-99-010 n° d'individualisation 16 V 00458 - AP 16 03546.

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les trois conventions relatives à l'attribution des subventions d'équipements à l'association des théâtres de la Cartoucherie, la SCOP Théâtre du Soleil et SARL Théâtre de la Tempête, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO